



## ENQUÊTE PUBLIQUE sur la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Continuer à dire NON à l'incinérateur, et imposer la démocratie à des élus atteints de surdité.

**Du 16 juin au 18 juillet, vous pouvez vous exprimer dans les cahiers de l'enquête ou en écrivant à la commission d'enquête (voir ci-dessous)**

Le 1<sup>er</sup> avril dernier, le Conseil Général a voté (29 pour et 23 contre) le projet de Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND). Ce plan préconise l'incinération de 150 000 tonnes de déchets comme principale solution. Malheureusement, ce n'est pas une mauvaise blague, c'est le résultat à la fois de l'asservissement d'une majorité d'élus aux industries multinationales qui leur proposent des solutions centralisées très juteuses, de leur incapacité à communiquer avec leurs électeurs pour les associer à des solutions de proximité et de leur incompréhension de l'expression des citoyens.

Il faut rappeler la très forte mobilisation qui s'est exprimée contre l'incinération des déchets ménagers avec 24 000 interventions dans l'enquête publique de 2006, appuyée par la pétition de 534 médecins locaux et forte de l'« Appel de Paris » initié par le Professeur BÉLPOMME.

Comment se fait-il que, ni cette mobilisation (rarement égalée pour d'autres dossiers), ni l'argumentation scientifique développée par des professionnels de la santé de réputation internationale, n'ont pas pu faire entendre raison à ces élus ?

La certitude de ne pas être sanctionné par les électeurs aux municipales y a certainement contribué. En effet, créer le Valtom avec une représentation minoritaire de la population résidant à proximité du site du projet (Clermont-Communauté et ses 40 % des habitants du Puy-de-Dôme) est une manipulation antidémocratique insupportable. Cette situation a permis à Clermont-Co d'évacuer ses responsabilités en faisant semblant de s'opposer au projet et a donné bonne conscience aux autres élus dont le territoire est éloigné du site du projet.

L'actuel plan « en vigueur » aurait dû être révisé en 2012. C'est en 2005 que la responsabilité de ces plans est passée de l'État aux Conseils Généraux. À ce moment-là, le Conseil Général du Puy de Dôme aurait pu lancer la révision de ce plan et arrêter sans frais le projet d'incinérateur du Valtom. Pour connaître précisément l'avis de la population, il avait la possibilité légale d'organiser un référendum décisionnel local dont le résultat s'impose à tous.

NON ! Il était urgent d'attendre que l'irréparable soit fait, c'est-à-dire que l'incinérateur soit construit et en fonctionnement pour « décider » de quelle façon on allait traiter les déchets ! Pourquoi ? ..... Suite page 2 ...

**L'enquête publique se déroulera du 16 juin 2014, à 9 heures, au 18 juillet 2014, à 17 heures**, période durant laquelle le dossier d'enquête sera consultable aux lieux énoncés ci-dessous et aux jours et horaires d'ouverture au public :

- Conseil Général du Puy-de-Dôme, 24, rue Saint-Esprit, Clermont-Ferrand : Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30.
- Préfecture du Puy-de-Dôme : Du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 16 h. Vendredi, de 8 h 15 à 15 h 30.
- Sous-préfecture de Thiers : Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30.
- Sous-préfecture d'Ambert : Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30. Et les après-midi sur rendez-vous.
- Sous-préfecture d'Issoire : Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15.
- Sous-préfecture de Riom : Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 15 h 30. Vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15.
- Sous-préfecture de Brioude : Du lundi au jeudi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 45.- Le vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 15.

*Autres adresses, autres mairies, page 2*

Le dossier d'enquête, comprenant notamment le projet de plan et son rapport environnemental ainsi que les avis rendus lors de la consultation administrative par divers organismes et par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, est consultable sur le site Internet du conseil Général : [www.puydedome.com](http://www.puydedome.com)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations manuscrites sur un registre à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet dans les lieux désignés ci-dessus. Les observations pourront également être adressées au Président de la commission d'enquête par courrier postal avec la mention « Ne pas ouvrir », au siège de l'enquête : Conseil Général du Puy-de-Dôme, M. Henry PERRAUD, président de la commission d'enquête, projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Puy-de-Dôme, direction de l'ingénierie de l'environnement, service politique des déchets, 24, rue Saint-Esprit, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1.

Au titre d'une communication complémentaire, des remarques pourront également être adressées au président de la commission d'enquête via le site Internet du Conseil Général <http://www.puydedome.fr/gestiondesdechets>

## ... Suite des adresses pour l'enquête publique de la page 1

- Mairie de Courpière : Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h.
- Mairie de Puy-Guillaume : Le lundi, de 14 h à 18 h. Du mardi au vendredi, de 8 h 12 h et de 14 h à 18 h. Et le samedi, de 8 h à 12 h.
- Mairie de Saint-Éloy-les-Mines : Du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
- Mairie de Bourg-Lastic : Lundi : de 8 h 30 à 12 h. Mardi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Mercredi : de 8 h 30 à 12 h. Jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Vendredi : de 8 h 30 à 12 h. Samedi : de 9 h à 12 h.
- Mairie de Saint-Diéry : Du lundi au mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Mercredi : de 8 h 30 à 12 h. Du jeudi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
- Mairie de Pontgibaud : Le lundi : de 14 h à 16 h. Du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
- Mairie d'Ardes-sur-Couze : Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15. 🗳️

... Suite de la page 1

## ENQUÊTE PUBLIQUE :

### continuer à dire NON à l'incinérateur

Parce qu'en partie, M. Gouttebel doit son siège de président du CG aux conseillers représentant les cantons éloignés du site de l'incinérateur et donc favorables à l'exportation des leurs déchets. Dans ces conditions, toutes les argumentations sont sans effet.

Cependant, il y a maintenant un argument qui devient palpable avec l'échéance des factures de SUEZ Environnement. C'est que le coût de ce procédé est passé d'une promesse de 70 euros la tonne, base 2009, à 119 euros, début 2014. Cela ne va pas s'arrêter en si bon chemin et très rapidement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, payée par l'utilisateur, va plus que doubler.

### L'incinérateur est en fonctionnement.

**Ce n'est pas une raison suffisante pour abandonner la lutte, aggraver la pollution de l'air et de l'eau, accepter le chantage économique du fait accompli et tirer un trait sur le fonctionnement démocratique de la société.**

Notre avenir et celui de nos enfants a beaucoup plus de valeur qu'une usine inutile et dangereuse. **Refusons massivement ce plan en écrivant nos arguments dans les cahiers de l'enquête publique.**

Les mesures de prévention des déchets proposées se limitent au minimum légal, bien en dessous de ce qui se fait dans d'autres territoires comme la communauté de communes des Portes d'Alsace. Les objectifs annoncés sont globalisés sur l'ensemble du Valtom sans que chaque EPSI (syndicats de communes ...) soit tenu de les respecter, ce qui ne permet pas d'en contrôler la réalisation.

Ce plan ne compare pas l'incinération des déchets avec des filières de traitement sans incinération, ni en termes d'impact sur l'environnement, ni en termes techniques et financiers. D'ailleurs, il n'y a aucune étude des coûts. Les citoyens et les élus n'ont donc aucun moyen de choisir une autre façon de faire.

L'incidence de la pollution engendrée par l'incinération (dioxines, métaux lourds ...) sur la santé, dénoncée par les médecins et experts de niveau international est ignorée. Les normes officielles ne sont que des compromis économiques autorisant l'empoisonnement des habitants. Il n'est pas prévu de suivi des relargages des polluants par les mâchefers

utilisés en technique routière. De plus, ces produits, lorsqu'ils sont « non valorisables », c'est-à-dire trop contaminés par des polluants sont envoyés en décharge de classe 2 pour déchets non dangereux, alors qu'ils sont très toxiques.

Les émissions de CO<sup>2</sup>, gaz à effet de serre, ne sont même pas mentionnées. Or, 1 tonne de déchets incinérés envoie dans l'atmosphère 1 tonne de CO<sup>2</sup> (chiffre confirmé par SUEZ Environnement lors de la réunion de la commission de suivi de site du 27 février 2014).

Les 150 000 tonnes de déchets traités par an vont donc envoyer dans l'atmosphère 150 000 tonnes de CO<sup>2</sup>, soit 12 % supplémentaires des émissions actuelles de Clermont-Co, alors même que l'objectif imposé par la loi est une réduction de 17 %

Le transport par rail, déjà prévu par le plan de 2002 et jamais réalisé, n'est pas strictement imposé par le texte, on n'en verra donc jamais l'utilisation.

**Proposons à la commission d'enquête un traitement des déchets de proximité limité au bassin de vie, afin de responsabiliser les citoyens et les élus, d'éviter les transports sur longue distance et les usines gigantesques.** 🗳️



## Moratoire en trompe-l'œil

Pollinis, Association Conservatoire des Fermes et de la Nature, nous a invités à signer sa pétition (pollinis.org) et à l'envoyer aux candidats à l'élection européenne. L'élection est passée, mais les insecticides demeurent.

La chose est plus que grave :

Rappelez-vous : il y a quelques mois, en décembre 2013, un moratoire interdit quatre pesticides notoirement meurtriers pour les pollinisateurs, fabriqués à partir de trois molécules (la Clothianidine, le Thiamethoxame et l'Imidaclopride) pendant deux ans, le temps de voir si les abeilles et les pollinisateurs sauvages se portent mieux.

Or ces produits restent actifs dans le sol pendant au moins deux ans, comme le montrent des études portant seulement sur deux années ; deux ans d'abstention ne peuvent PAS les enlever du sol.

Les firmes vendeuses pourront proclamer que les abeilles continuent de mourir, malgré l'arrêt des déversements...

Quel acharnement pour tuer nos plus grands bienfaiteurs, les pollinisateurs.

Et nous, par la suite ! 🗳️

La mise en place du programme de gestion des anciennes mines d'uranium initié par la circulaire ministérielle du 22 juillet 2009 avance progressivement.

À partir de ses prospections, AREVA a repéré plusieurs centaines de sites comprenant une ou plusieurs zones marquées par la radioactivité. Elle a établi une fiche pour chacun.

Nous avons déjà expliqué (Sèves n° 53) comment le ministère avait court-circuité les discussions engagées avec les associations du « Collectif Mines d'uranium ».

Localement, le préfet du Puy-de-Dôme a refusé de mettre en place une concertation avec les associations, contrairement à ce qui se fait dans d'autres départements. Saisi à son tour, le ministère n'a pas encore donné de réponse à notre lettre du 2 avril 2014. Autre anomalie, le Parc Naturel Régional Livradois-Foréz n'a pas été consulté ni même informé, alors que la plupart de ces anciennes mines se trouvent sur son territoire et qu'il est compétent en matière d'environnement et d'aménagement.

AREVA a néanmoins suivi à sa manière les instructions ministérielles. Elle a envoyé dans les mairies intéressées des cartes et fiches concernant uniquement les sites par des stériles radioactifs et non, selon elle, par des anomalies naturelles. Il reste au total 27 sites dont 5 sur lesquels des travaux d'assainissement sont envisagés. Tout cela semble bien loin de la réalité.

Ces documents sont à disposition du public qui peut inscrire ses observations sur un registre. La possibilité est donc offerte de signaler encore une fois des sites contaminés à partir des anciennes exploitations de l'uranium. Puy-de-Dôme Nature Environnement ne manquera pas de signaler certaines lacunes révélées après nos propres prospections et de demander des assainissements plus nombreux.

Les travaux envisagés par AREVA sont en effet insuffisants et en décalage complet avec les observations émises par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Cet organisme est chargé de surveiller toutes les activités du nucléaire. Il préconise un assainissement aussi poussé que possible des sites

contaminés. Dans une de ses lettres, il précise « que la démarche de référence à retenir est, lorsque cela est possible, l'assainissement complet des sites radio-contaminés, même si l'exposition des personnes induite par la pollution radioactive apparaît limitée ».

**Une perspective qui doit être imposée à AREVA**

## Nous empoisonnons nos enfants...

Le 29 avril 2014, Générations Futures publiait les résultats du 3<sup>ème</sup> volet de son enquête sur les perturbateurs endocriniens PE (pesticides, insecticides, bisphénol A, etc.).

Analyser les cheveux de 30 enfants vivant dans des zones agricoles (et viticoles) en recherchant 53 molécules, cela semble peu, mais les résultats sont importants. Voici ce qui a été détecté dans le sud-ouest de la France :

- 21,52 résidus de pesticides Perturbateurs Endocriniens (PE) ont été retrouvés en moyenne par enfant.
- 639 picogrammes/mg de cheveux en moyenne par enfant.
- 35 pesticides PE ou métabolites de pesticides PE sur 53 ont été retrouvés au moins une fois, soit 66,03 %.
- 13 substances / 53 retrouvées dans tous les échantillons dont de nombreux produits interdits en usage agricole.

Outre aux produits phytosanitaires de l'agrochimie, les enfants sont quotidiennement exposés à plusieurs produits ménagers, aux produits vétérinaires aspergés sur les animaux familiers (et interdits en agriculture) aux produits spécifiques de la lutte anti-poux, dont le lindane interdit depuis plusieurs années.

Qu'en serait-il à Clermont-Ferrand, future mégapole située en zone agricole ? L'air de la ville, analysé en 2006 à la demande des Verts, contenait plusieurs résidus phytosanitaires, sans compter les résidus ménagers qui, alors, n'avaient pas été recherchés.

Mesdames, mères de familles et messieurs aussi bien, libérez-vous des poisons ménagers. Souscrivez au tiercé gagnant : vinaigre blanc, bicarbonate de sodium (aussi appelé bicarbonate de soude), savon noir.

Et demandez que la ceinture verte de Clermont-Ferrand, constituée de vignes, soit cultivée en Bio, que les golfs qui parsèment la chaîne des Puys abandonnent les herbicides, etc.

La plupart des biocides suppriment la vie des organismes indésirables (poux, insectes, herbes...) en altérant les fonctions hormonales ; ce sont les PE. Comment pouvons-nous accepter de respirer, manger des résidus de ces PE que l'agrochimie nous fournit si libéralement, ainsi que la chimie domestique, les labos vétérinaires, etc. ?

### PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995 et 10 septembre 2013

62 rue Alexis Piron 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04 73 83 63 66

Mail [pddne@laposte.net](mailto:pddne@laposte.net), site [www.pddne.eu](http://www.pddne.eu)

Directeur de la publication : Yves Reverseau

Imprimerie DROUIN - 63170 AUBIÈRE

ISSN 1152-8184 - Dépôt légal juin 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique

## Votre avenir dépend de vous...

**ADHÉREZ** à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

## « L'alter tour », dans notre région en juillet !

L'alter tour né en 2008 est une manifestation qui se définit ainsi : « tour cycliste familial en relais solidaire pour un monde sans dopage ». Le principe est simple : parcourir à vélo un périple (s'étalant sur 3 à 4 semaines) à la rencontre d'exemples d'alternatives en rapport avec la charte de cette initiative. Cette manifestation à laquelle chacun peut participer selon ses envies et capacités est soutenue par un ensemble d'associations qui se reconnaissent dans cette recherche d'une société plus solidaire et écologique.

Cette année 2014, l'alter tour se déroulera du 14 juillet au 17 août. Il traversera l'Auvergne, le Limousin et Poitou-Charentes, avec des haltes prévues dans la Haute-Loire, le Cantal et le Puy-de-Dôme (notamment les 19, 20 et 21 juillet).

Nous vous invitons à venir rencontrer les participants à cet alter tour 2014, dans les haltes prévues, près de chez vous. Vous pouvez également les accompagner un bout de route si le vélo ne vous est pas contre-indiqué !

Consultez le site «[www.altertour.net](http://www.altertour.net)»



## L'industrie nucléaire en lutte contre un déclin global

La prétendue « renaissance » de l'énergie nucléaire dont on parlait avant la catastrophe de Fukushima est terminée.

Au Japon, au mois d'avril de cette année, la justice a refusé le redémarrage de la centrale nucléaire d'Ohï, la seule centrale nucléaire à être relancée depuis la fermeture de toutes les centrales japonaises suite à la catastrophe de Fukushima.

En Allemagne, l'arrêt anticipé de la centrale nucléaire de Grafenrheinfeld était "incontournable dans l'intérêt des actionnaires" selon E.ON, le numéro 1 allemand de l'énergie. L'entreprise estime qu'elle ne pourra pas exploiter cette centrale rentablement, dans un contexte de forte concurrence des renouvelables.

En République Tchèque, les deux nouveaux réacteurs prévus pour la centrale nucléaire de Temelin ne verront pas le jour. L'électricien tchèque CEZ a décidé de retirer début avril 2014 l'appel d'offres pour ces réacteurs, compte tenu des prix de l'électricité trop bas pour assurer une rentabilité

du projet, surtout en l'absence de garanties financières sur le prix d'achat du kilowattheure par le gouvernement.

Aux États-Unis, la mise en œuvre de nouvelles normes de sûreté suite à l'accident de Fukushima atteint des coûts prohibitifs pour les compagnies électriques privées, si bien qu'elles préfèrent fermer les vieilles centrales nucléaires que de les faire marcher à perte. En Californie, la fermeture de la centrale nucléaire de San Onofre a été annoncée suite à la découverte d'importantes fissures dans le réacteur. Dans l'État de

Vermont, la firme Entergy, qui gère la centrale de Vermont Yankee, vient d'annoncer que celle-ci va fermer définitivement au dernier trimestre 2014. En Floride, l'arrêt permanent de la vieille centrale de Crystal River (Floride) a été prononcé suite à la découverte de fissures qui n'ont jamais été réparées. Dans le Wisconsin, la centrale de Kewaunee a été arrêtée définitivement au mois de mai 2014 et se prépare au démantèlement. Compte tenu du contexte financier désastreux qui prévaut dans le pays, EDF a décidé de mettre fin à ses activités nucléaires aux États-Unis.

Il faudrait que l'industrie nucléaire française mette fin à ses activités en Finlande aussi. Le chantier EPR à Olkiluoto s'est transformé en un colossal gouffre financier de 4 milliards d'euros de pertes. AREVA ne peut plus donner de date pour l'ouverture de la centrale et l'hémorragie financière pour le contribuable français risque de continuer. Certains experts prétendent même que le réacteur pourrait ne jamais démarrer (les Échos, 27/02/14).

En France, afin de renforcer la sécurité des centrales suite à l'accident de Fukushima, EDF a lancé un appel d'offres pour équiper chaque centrale d'un « diesel d'ultime secours » en cas d'accident. Chaque moteur diesel va coûter entre 30 et 50 millions d'euros pour une facture totale d'au moins 2 milliards d'euros. Chaque centrale doit aussi être équipée d'un centre local de crise « bunkerisé » doté d'une salle de commande à distance des réacteurs. Selon EDF, au total, 100 milliards d'euros devraient être dépensés pour améliorer la sûreté des réacteurs et leur permettre de fonctionner jusqu'à 40 ans et au-delà. C'est plus que leur coût de construction, évalué à 96 milliards par la Cour des Comptes ! Et cette estimation est sans doute sous-évaluée.

Suite ci-contre ...

### ALTERNATIDÔMES : Puy de Dôme en Transition

À l'automne 2013, UCJS Auvergne s'associait avec UPC63, ATTAC63 et Puy-de-Dôme Nature Environnement pour organiser des rencontres débats sur la transition énergétique. Rapidement, ce premier "collectif" s'élargissait et, en janvier 2014, il était décidé de lancer un large mouvement dans le Puy-de-Dôme, en vue, notamment, de la tenue d'un "festival de la transition".

Depuis, ce "regroupement" de 27 associations continue son travail de réflexion sur la tenue d'un "festival" au printemps 2015.

Ce "collectif", comprenant des associations et individus, est ouvert à toutes les bonnes volontés, dans l'objectif de sensibiliser et mobiliser l'opinion publique sur ces thèmes de "transition", en s'appuyant sur les réalisations et expérimentations déjà existantes sur notre territoire.

Tout en s'inscrivant dans les deux démarches nationales (collectif Transition citoyenne et Alternatiba), la réalisation d'un "festival" au printemps 2015 sera le point fort d'une action globale susceptible de créer un mouvement citoyen pour peser sur les négociations de la future COP21 (conférence internationale sur le climat), qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

Cependant les expériences passées nous apprennent que "rien ne vient d'en haut"..., et donc localement l'objectif est de faire connaître toutes les initiatives ou alternatives "de transition", afin de les développer.

Consultez le site Internet : [ucjs-auvergne.org](http://ucjs-auvergne.org)

**Expéditeur : PdDNE – 62 rue Alexis-Piron  
63000 CLERMONT-FERRAND-**

*Votre avenir dépend de vous...*

*Adhérez à Puy-de-Dôme*

*Nature Environnement !*

(Bulletin d'adhésion en page 3)

***Vous êtes adhérent ou voulez adhérer, nous avons besoin de vos coordonnées à jour. Merci de nous faire part de votre adresse électronique, certaines communications vous sont adressées par ce moyen***

Par ailleurs, la Cour des Comptes constate que le devis pour le centre de stockage des déchets radioactifs à Bure s'élève désormais à 36 milliards d'euros. Et laissons de côté pour l'instant les dizaines de milliards d'euros que va coûter le démantèlement des centrales, une fois qu'elles seront arrêtées.

Que ce soit les fuites d'eau à Tricastin, le démantèlement de Siloé, les mises aux normes à Nogent-sur-Seine, ou les fissures dans la tuyauterie de toutes les centrales, les surcoûts liés aux opérations et au maintien de cette forme d'énergie sont aussi élevés qu'imprévisibles et s'accumulent inlassablement dans le temps. La technologie du nucléaire et surtout des EPR est extrêmement fragile par essence parce qu'elle met en œuvre une infinité de procédés plus complexes les uns que les autres, rendant les sources d'accidents multiples et imprévisibles.

L'obsession du lobby nucléaire (qui inclut bien sûr le gouvernement français) avec cette forme d'énergie est un handicap accablant dans le choix des stratégies alternatives énergétiques pour notre pays. Les sommes colossales qui sont drainées de l'économie française pour maintenir en vie une industrie vieillotte et dépassée contribuent de façon non négligeable au maintien de la crise actuelle. Laurent Michel, directeur Général de l'énergie et du climat (DGEC) au ministère de l'Énergie, entendu le 26 mars 2014 par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, relative aux coûts de la filière nucléaire, a proposé de fermer tout de suite une vingtaine de réacteurs nucléaires. 